

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AVELUY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Membres en exercice : 13 Présents : 11 Absents : 02 Votants : 12

Etaient présents : M. Christophe **BUISSET**, M. Dominique **MILLE**, M. Thierry **CRAMPON**, M. Julien **MOURET**, Mme Annie **LEJEUNE**, M. Didier **FOLLET**, M. Daniel **VALVEKENS**, Mme Virginie **LECOINTE**, Mme Laëtitia **CHABÉ**, Mme Paule **CLIQUET**, M. Philippe **ANDRÉ**.

Etaient absents : M. René **FIERS** (*excusé*), Mme Martine **BRÉART** (donne pouvoir à M. Dominique **MILLE**).

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire de séance Mme Annie **LEJEUNE**.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 décembre 2024

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 03 décembre 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 03 décembre 2024.

Ordre du jour

- Communication sur les indemnités des élus.
- Prolongation aide à l'achat d'un vélo électrique.
- Subvention exceptionnelle à l'association les architectes de l'urgence pour les sinistrés de Mayotte.
- Convention pour fonds de concours CCPC.
- Droit d'initiative et questions diverses

Communication sur les indemnités des élus

M. Dominique **MILLE** 1^{er} Adjoint délégué aux finances communales rappelle que dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril. L'état annuel doit présenter les indemnités que reçoivent les élus locaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein du conseil municipal, communautaire ou métropolitain ; de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural... ; de toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales.

M. Dominique **MILLE** donne lecture du montant annuel brut des indemnités perçues au cours de l'année 2024 par le Maire pour ses fonctions au sein de la commune et au titre de Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ainsi que pour chacun des 3 maire-adjoints.

Cette communication ne donnant pas lieu à débat, le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de cette formalité.

Attribution d'une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique **DEL 1.17.03.2025**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération relative à l'aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique précédemment mise en place est arrivée à son terme. Il propose donc de la renouveler afin de contribuer à soutenir les bénéficiaires concernés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire l'attribution de l'aide financière. Cette aide financière de 100,00 Euros sera allouée aux usagers de vélo à assistance électrique de la commune et suivant les modalités décrites en annexe de la délibération. Cette aide sera limitée aux acquisitions effectuées sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Subvention exceptionnelle à l'association les Architectes de l'Urgence pour les sinistrés de Mayotte **DEL 2.17.03.2025**

M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal la possibilité d'un partenariat avec l'association les Architectes de l'Urgence afin de venir en soutien aux sinistrés de Mayotte. Il propose d'engager la commune dans cette action de solidarité et de coopération en faveur des territoires touchés par les crises sanitaires. Considérant l'expertise et l'action de l'association les Architectes de l'Urgence, spécialisée dans l'appui à la reconstruction, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le partenariat avec cette association afin de venir en aide aux sinistrés de Mayotte sous forme d'un soutien financier de 500,00 Euros.

Acceptation d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot **DEL 3.17.03.2025**

M. Dominique MILLE, premier adjoint délégué aux finances communales, rappelle que la commune a procédé à une demande de fonds de concours au sujet des travaux d'extension du réseau d'éclairage public rue du Vélodrome. Cette demande a été acceptée et le montant de subvention attribué de 7 280,00 Euros. M. Dominique MILLE précise qu'il convient de signer une convention avec la Communauté de Communes, que le Conseil Municipal doit accepter. Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer cette convention pour l'attribution d'un fonds de concours.

Questions diverses :

Point travaux : M. le Maire évoque que les travaux de curage des fossés sont actuellement en cours. Il précise que ces travaux visent à prévenir les risques d'inondation sur le territoire et illustrent concrètement l'engagement de la commune pour un cadre de vie de qualité.

Par ailleurs, il informe qu'un vide seau vient d'être installé au point d'eau du cimetière.

M. Philippe ANDRE souhaite connaître l'évolution du projet d'installation de feux récompense dans la commune afin de réduire la vitesse des automobilistes. M. le Maire indique que des échanges sont en cours avec les services concernés et les partenaires afin de trouver au mieux la solution d'aménagement pour assurer la sécurité des usagers. Des informations plus précises seront communiquées dès le retour de l'étude. M. Philippe ANDRE demande où en est le projet d'implantation des cavurnes au cimetière. M. le Maire précise que la commune attend l'intervention du prestataire retenu pour le projet et que ce dernier devrait intervenir prochainement au vu des conditions météorologiques favorables de la période.

M. le Maire informe que la commission communale des travaux se réunira prochainement.

Point école cantine : M. Thierry CRAMPON précise avoir reçu un retour négatif de certains parents au sujet du personnel de l'ESAT qui aide à l'encadrement des enfants lors du temps de cantine le midi. Il s'est rendu sur place pour en faire le constat. Finalement, aucun dysfonctionnement n'est à signaler et précise que le directeur de l'établissement a bien entendu la remarque qui avait été formulée et veille à ce que les choses soient faites correctement, dans un esprit de dialogue et de réactivité.

M. Thierry CRAMPON informe que l'achat de tables et chaises pour l'école maternelle sera prévu au prochain budget primitif 2025.

Point manifestations : La chasse aux œufs pour les enfants de la commune âgés de 2 à 12 ans se déroulera le lundi de pâques, comme le veut la tradition.

Le renouvellement de l'opération « tickets de cinéma » est prévu prochainement.

Le repas des aînés se tiendra ce samedi au restaurant le Poppy à Ovimiers-la-Boisselle.

La 38^{ème} édition de la course cycliste « Grand Prix de la Somme » passera dans la commune le 31 août prochain.

La séance est levée à 21h25

Le Maire	La Secrétaire de séance
	